

## Cartes postales cousues pour l'envoi en métropole de café ou de cacao

par Stéphane Richemond

Les recherches d'iconographie nous permettent parfois de rencontrer des curiosités telles ces cartes postales cousues à la machine sur les sacs de café ou de cacao par la Maison Café Rodi, installée à Abidjan (Côte d'Ivoire) dans les années 40.



Le dos de la carte postale, outre un affranchissement de 29 francs, comprend une déclaration aux douanes et une étiquette d'autorisation d'exportation de deux kilogrammes. Ces étiquettes, distribuées en nombre limité, devaient obligatoirement être présentes. Elles offraient une tolérance d'un kilogramme, comme c'est le cas ici. Elles pouvaient être coupées en deux selon la diagonale et donner lieu à deux envois autorisés d'un kilogramme.

En raison de la carence des denrées alimentaires, des arrêtés du gouvernement de Vichy en réglementèrent la circulation en régime intérieur. Une dérogation fut accordée à partir de mars 1941 aux envois postaux sans caractère commercial de particulier à particulier. A 18 francs le kg, le prix du café de Côte d'Ivoire était plus de cinquante fois inférieur à celui de la métropole (2000 fr/kg en 1946 et 1000 fr/kg en 1948). Laurent Bonnefoy a consacré une étude approfondie à ce sujet dans un bulletin hors série édité par l'association Col-fra.

### Bibliographie

- François Chauvin, « Fraude sur le café », *Timbres-Magazine*, janvier 2007.
- Laurent Bonnefoy, *Les paquets familiaux en provenance des colonies françaises (1940-1950)*, bulletin COL-FRA hors série n°24-3, 2008.